

# **Mémoire des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec**

**relativement au projet de loi n° 27  
sur l'économie sociale**

**présenté par  
le Réseau des CRÉ du Québec**

**à la  
Commission de l'aménagement du territoire de  
l'Assemblée nationale du Québec**

**Mai 2013**

## Introduction

Les conférences régionales des élus (CRÉ) agissent à titre d'interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elles représentent. Elles sont formées en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (section IV.3, 21.6), et ont pour mission de contribuer au développement économique, social, culturel, et communautaire de leur région respective. Leurs principaux mandats sont les suivants :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique;
- Soutenir des actions structurantes en regard des priorités régionales;
- Exécuter les mandats que lui confie le gouvernement et gérer les sommes afférentes, dont le FDR;
- Conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement.

Par la concertation, la planification et la coordination, elles favorisent l'épanouissement des personnes, des collectivités et des milieux. Les CRÉ se caractérisent principalement par leur leadership qui se manifeste plus particulièrement par leur capacité à rassembler les principaux acteurs autour de projets porteurs. Elles contribuent grandement à l'occupation et à la vitalité de leur région respective.

Depuis plusieurs années, les conférences régionales des élus du Québec sont des partenaires majeurs dans le développement de l'économie sociale. Certaines ont un pôle régional d'économie sociale intégré à leur structure, d'autres collaborent avec un pôle régional autonome. Elles y consacrent des ressources humaines et financières importantes. La signature d'ententes spécifiques de régionalisation de l'économie sociale a été l'occasion pour les CRÉ de mobiliser de nombreux partenaires pour soutenir le développement de l'économie sociale.

Il existe 21 conférences régionales des élus, celles-ci sont déployées à travers les régions administratives du Québec. Le 22 mars dernier, les CRÉ se sont regroupées et ont constitué le Réseau des conférences régionales des élus du Québec. Le Réseau met l'accent sur la nécessité d'une intervention qui prend en compte les réalités vécues dans chacune des régions. Le Réseau se veut un appui à l'action régionalisée et à la participation des CRÉ comme interlocutrices privilégiées du gouvernement pour les questions de développement régional.

C'est donc avec un grand intérêt que le Réseau des CRÉ participe à cette commission parlementaire initiée par le gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'économie sociale. Le présent mémoire expose les positions

communes du Réseau des CRÉ. Certaines CRÉ présenteront aux membres de cette Commission un mémoire individuel, adapté à leur réalité régionale.

Le Réseau des CRÉ tient tout d'abord à saluer le projet de loi-cadre dans son ensemble. Cette loi-cadre permettra sans aucun doute de reconnaître la contribution de l'économie sociale au développement économique, social et durable du Québec et d'en assurer le plein développement dans l'ensemble des régions.

## **1. L'importance d'une définition large et inclusive**

Le Réseau des CRÉ souscrit à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Les CRÉ sont favorables à regrouper sous un même « parapluie », sans distinction de mode de tenure, ces pratiques entrepreneuriales innovantes et collectives afin de les reconnaître, mais surtout de les faire connaître, de les appuyer dans leur développement par l'entremise de politiques publiques et de sa mise en œuvre vers l'élaboration du plan d'action. Le Réseau des CRÉ se rallie donc à la définition employée dans le projet de loi no 27, article 3.

Qu'elles prennent en charge les services de proximité, qu'elles créent de l'emploi ou apportent une réponse à un besoin d'une communauté, les entreprises d'économie sociale s'avèrent importantes, pour ne pas dire essentielles, à la vitalité des territoires. Les CRÉ recommandent que l'économie sociale soit inscrite comme un facteur contribuant à l'occupation et à la vitalité de tous les territoires.

---

### **Recommandation 1**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec souscrivent à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Les CRÉ recommandent que l'économie sociale soit inscrite comme un facteur contribuant à l'occupation et à la vitalité de tous les territoires.**

---

## **2. La diversité des acteurs du développement de l'économie sociale**

Le projet de loi propose *la mise en place d'une Table des partenaires en économie sociale*. Les CRÉ sont d'avis que le Chantier de l'économie sociale ainsi que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) ont développé une expertise reconnue et respectée en matière d'économie sociale, coopérative et mutualiste, au Québec.

D'autre part, il est important de souligner l'importance du travail réalisé au niveau régional, en étroite collaboration avec les acteurs terrains, pour le développement, la promotion et la reconnaissance des entreprises d'économie sociale, notamment grâce au partenariat dans le cadre des ententes spécifiques. Il ne faut donc pas se priver de la connaissance fine que les acteurs terrains ont de leurs milieux et de la précieuse expertise qu'ils apportent pour un développement en adéquation avec les réalités régionales et leurs besoins.

Le Réseau des CRÉ croit que le gouvernement gagnerait à utiliser l'ensemble des forces vives dans les milieux, c'est-à-dire les acteurs terrains. Les CRÉ sont des partenaires de longue date de l'économie sociale; elles soutiennent la concertation des partenaires locaux et régionaux et, plus de la moitié d'entre elles, sont le porteur des pôles régionaux d'économie sociale. Il faut également intégrer les accompagnateurs des entreprises d'économie sociale que sont les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les Centres locaux de développement (CLD), les Coopératives de développement régional (CDR) et les réseaux qui représentent les entreprises d'économie sociale dans différents secteurs. Ces acteurs, représentatifs de leur secteur ou de leur région, sont des éléments-clés dans l'élaboration des différentes politiques.

Compte tenu que l'économie sociale est un outil de développement régional et que les CRÉ sont les interlocuteurs privilégiés en matière de développement régional et ont aussi la responsabilité d'établir, au moyen d'un plan quinquennal, des orientations de développement et des priorités pour leur région respective, il apparaît essentiel que le gouvernement continue de considérer les CRÉ comme des interlocuteurs privilégiés et des partenaires facilitateurs et engagés dans le développement de l'économie sociale. Qu'il s'agisse d'assurer la concertation des partenaires, de participer à l'élaboration de politiques et de programmes qui touchent l'économie sociale ou de conclure et de gérer les ententes spécifiques, les CRÉ doivent disposer des moyens pour poursuivre leur travail.

Dans le projet de loi, la nomination des membres de la Table des partenaires demeure à la discrétion du ministre. Les CRÉ suggèrent que ce soit la loi qui définisse le rôle et le mandat de la Table des partenaires en économie sociale et en précise la composition. Le Réseau des CRÉ recommande également que les partenaires régionaux, notamment les CRÉ, soient représentés à la Table des partenaires en économie sociale au même titre que les partenaires nationaux.

---

## **Recommandation 2**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec demandent que la loi-cadre reconnaisse l'importance de la concertation régionale pour le développement, la promotion et la reconnaissance de l'économie sociale et demandent à être parties prenantes de la Table des partenaires en économie sociale.**

---

### 3. L'accès aux programmes et mesures

En plus de la reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale comme partie prenante de l'économie québécoise, il importe également de faire en sorte que celle-ci s'inscrive dans les orientations gouvernementales. C'est pourquoi les CRÉ rappellent au gouvernement du Québec toute l'importance de s'assurer que l'ensemble des programmes et des mesures soient adaptés aux entreprises d'économie sociale et qu'ils tiennent compte de leur spécificité et de leur réalité régionale. Les CRÉ demandent que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement de l'enveloppe dédiée aux ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale, de plus, les Conférences régionales des élus demandent que les montants soient bonifiés pour permettre un déploiement plus important de la concertation et de la promotion de l'économie sociale.

Le projet de loi-cadre établit la responsabilité du gouvernement en matière d'économie sociale. Chaque ministère a ainsi l'obligation de reconnaître l'économie sociale comme partie prenante de la structure socioéconomique du Québec et de s'assurer que l'ensemble de ses politiques et programmes tiennent compte de celle-ci. Les CRÉ profitent de cette occasion pour souligner l'effort de transversalité de cette proposition. Elles considèrent qu'il s'agit là d'une avancée très positive qui permettra de décloisonner l'économie sociale trop souvent placée dans un secteur.

---

#### Recommandation 3

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec recommandent :**

- a) **que la loi-cadre, par l'entremise de son plan d'action et/ou autres mesures, soit adaptée aux réalités et aux spécificités régionales des entreprises d'économie sociale;**
  - b) **que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement de l'enveloppe dédiée aux ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale avec les CRÉ du Québec avec une bonification des montants pour permettre un déploiement plus important de la concertation et de la promotion de l'économie sociale.**
- 

### 4. Le plan d'action gouvernemental

Les CRÉ se réjouissent que le projet de loi-cadre rende désormais obligatoire l'adoption d'un plan d'action gouvernemental et d'une reddition de comptes quant à la mise en œuvre de ce plan. Nous suggérons que la consultation qui mènera à l'adoption de celui-ci en avril 2014 s'inspire aussi de l'évaluation de l'actuel plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, *Économie sociale, pour des communautés plus solidaires*. Afin d'assurer un suivi rigoureux, les CRÉ suggèrent que le premier plan d'action gouvernemental soit quinquennal, avec une évaluation à mi-parcours. Cela permettra de réaliser pleinement les

orientations et indicateurs identifiés afin de mesurer la portée et l'efficacité de celui-ci.

---

#### **Recommandation 4**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec adhèrent à la proposition d'un plan d'action gouvernemental quinquennal et demandent une évaluation de mi-parcours permettant de réaliser pleinement les objectifs et orientations et d'ajuster les indicateurs identifiés, le cas échéant.**

---

#### **Conclusion**

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec tiennent à nouveau à féliciter le gouvernement du Québec pour son initiative de se doter d'une loi-cadre sur l'économie sociale. La réussite de cette loi-cadre passera par la reconnaissance et le respect des acteurs qui participent à son développement et à son rayonnement, et cela indépendamment de la forme ou de la structure utilisée pour y répondre.

Les CRÉ souhaitent également que le gouvernement accorde au plan d'action gouvernemental toute l'importance nécessaire afin de positionner l'économie sociale comme une économie puissante pour le développement du Québec. C'est dans sa pertinence, sa qualité, ses ressources financières et le suivi rigoureux d'un plan d'action que nous pourrions mesurer la volonté réelle de mettre de l'avant l'économie sociale. Une économie où l'humain et la redistribution de la richesse sont au cœur de ses principes.

En somme, les CRÉ réitèrent leur entière collaboration au gouvernement dans tout le processus menant à l'adoption d'un plan d'action gouvernemental et reconfirment leur demande d'être invitées à faire partie de la Table des partenaires.

## **Tableau des recommandations**

### **Recommandation 1**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec souscrivent à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Les CRÉ recommandent que l'économie sociale soit inscrite comme un facteur contribuant à l'occupation et à la vitalité de tous les territoires.**

### **Recommandation 2**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec demandent que la loi-cadre reconnaisse l'importance de la concertation régionale pour le développement, la promotion et la reconnaissance de l'économie sociale et demandent à être parties prenantes de la Table des partenaires en économie sociale.**

### **Recommandation 3**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec recommandent :**

- a) que la loi-cadre, par l'entremise de son plan d'action et/ou autres mesures, soit adaptée aux réalités et aux spécificités régionales des entreprises d'économie sociale;**
- b) que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement de l'enveloppe dédiée aux ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale avec les CRÉ du Québec avec une bonification des montants pour permettre un déploiement plus important de la concertation et de la promotion de l'économie sociale.**

### **Recommandation 4**

**Les Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec adhèrent à la proposition d'un plan d'action gouvernemental quinquennal et demandent une évaluation de mi-parcours permettant de réaliser pleinement les objectifs et orientations et d'ajuster les indicateurs identifiés, le cas échéant.**



Nous soussignons,

- M. Ulrick Chérubin, président, CRÉ Abitibi-Témiscamingue
- Mme Monique Brisson, présidente, CRÉ Agglomération de Longueuil
- M. Michel Lagacé, président, CRÉ Bas-Saint-Laurent
- M. Yves Germain, président, CRÉ Capitale-Nationale
- Mme Francine Ruest-Jutras, présidente par intérim, CRÉ Centre-du-Québec
- M. Maurice Sénécal, président, CRÉ Chaudière-Appalaches
- M. Julien Boudreau, président, CRÉ Côte-Nord
- M. Maurice Bernier, président, CRÉ Estrie
- M. Bertrand Berger, président, CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Gaétan Morin, président, CRÉ Lanaudière
- M. Marc Gascon, président, CRÉ Laurentides
- M. Alexandre Duplessis, président, CRÉ Laval
- M. Gérard Bruneau, président, CRÉ Mauricie
- M. Michel Picotte, président, CRÉ Montérégie-Est
- Mme Manon Barbe, présidente, CRÉ Montréal
- M. Gérald Lemoyne, président, CRÉ Nord-du-Québec – Baie-James
- Mme Maggie Emudluk, présidente, Administration régionale Kativik
- M. André Paradis, président, CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M. Yves Daoust, président, CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent